

LES PRINCIPES DE SÉLECTION EXPLICITÉS *Qu'attend le comité de programmation des projets LEADER ?*

Innovation territoriale

Le projet contient une nouveauté qui favorisera l'innovation sur le territoire : il contient un objet ou une méthode nouvelle par rapport à ce qui existait sur le territoire, ou par rapport à l'échelle sur laquelle une opération similaire était exercée. Le projet répond aux besoins du territoire d'une façon originale non proposée jusqu'alors.

Gouvernance et partenariat autour du projet

Le partenariat mis en place autour du projet mobilise les connaissances, les ressources et les compétences des acteurs locaux. Il stimule la coresponsabilité et l'appropriation des décisions.

Perspectives d'évolution du projet /capacité de projection du porteur

Le porteur de projet a une vision très claire et à long terme des perspectives d'évolutions du projet au-delà des trois ans du soutien LEADER (création de nouveaux marchés, extension du partenariat, extension du public concerné, diversification du service...).

Caractère reproductible du projet

La méthode du projet est identifiable, voire est clairement définie par le porteur de projet ce qui permettra un transfert d'expérience ou un éventuel déploiement du projet sur un autre territoire et/ou par d'autres acteurs.

Impact en termes de développement économique local

Le projet permet le renforcement de l'économie territoriale et du système productif local. Il contribue à la création de valeur ajoutée sur le territoire du GAL : développement de circuits d'approvisionnement, partenariats, activités et échanges locaux, valorisation de ressources locales, économie de proximité.

Impact sur la solidarité sociale

Le projet permet l'égalité d'accès : la participation au projet pour toute la société (accès handicapés, accès par transports collectifs, politique d'embauche, garde d'enfants...). Il répond aux enjeux sociaux et démographiques du territoire : l'accueil de nouvelles populations, le risque de « fracture » avec les populations existantes et d'inégalités, l'enjeu du vieillissement de la population, l'intégration de populations défavorisées. Le projet doit renforcer la solidarité sociale : il contribue à l'équilibre social du territoire, a des impacts sociaux par un effet sur les prix locaux (services,

Impact environnemental

Le projet permet de faire des économies de ressources : il minimise la consommation de ressources non renouvelables (eau, énergies, matières premières, espace), prévoit la gestion des déchets, prévoit une gestion environnementale. Le projet optimise les réseaux et infrastructures existantes : réhabilitation de terrains ou de bâtiments, cohérence avec les objectifs des documents d'urbanisme, accès transports collectifs, optimisation et interconnexions des réseaux et services. Le projet contribue à l'amélioration ou protection de l'environnement et a prévu des

Le rayonnement du projet sur le territoire

*Le rayonnement du p
et la plus élargie pos*